

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 795, Alphonse-Desjardins, le jeudi **15 mars deux mille douze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Michel Turner, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

EST ABSENT : M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du jeudi 2 février 2012
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 8 février 2012
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 16 février 2012
5. Modification des acquisitions d'autobus articulés 60' pour les années 2013 et 2014 de la ST Lévis
6. Adoption du programme d'acquisition d'autobus 60' articulés pour les années 2015 à 2020
7. Acquisition de deux (2) véhicules de service pour la gestion du réseau, des opérations et des activités de commercialisation
8. Autorisation de procéder à la vente des autobus no 9099 et 9014
9. Modification du lieu de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du 19 avril 2012
10. Dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} au 29 février 2012
11. Comptes payables

12. Points divers
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2012-032-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 15 mars 2012 soit adopté en reportant le point 7 et en retirant le point 10 de l'ordre du jour.

Adoptée.-

2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le jeudi 2 février 2012

- RÉSOLUTION 2012-033-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le jeudi 2 février 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le mercredi 8 février 2012

- RÉSOLUTION 2012-034-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le mercredi 8 février 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 16 février 2012

- RÉSOLUTION 2012-035-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mari Fortier

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 16 février 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.- Modification des acquisitions d'autobus articulés 60' pour les années 2013 et 2014 de la ST Lévis

RÉSOLUTION 2012-036-

CONSIDÉRANT : la résolution 2011-020 autorisant la Société de transport de Montréal (STM) de procéder à l'acquisition de quatre (4) autobus articulés pour et au nom de la ST Lévis dans le cadre du contrat d'achat unifié 2009-2013;

CONSIDÉRANT : la résolution 2011-110 autorisant la Société de transport de Montréal de signer un addenda avec Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc. pour l'exercice de l'option d'acquérir une quantité additionnelle d'autobus articulé 60' diesel;

CONSIDÉRANT : que ces acquisitions ont été prévues et adoptées dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 (résolution 2012-026) de la ST Lévis et par la Conseil de la Ville de Lévis (résolution cv-2012-01-80) et dans le cadre du plan quinquennal de gestion de la flotte 2012-2016 (résolution 2012-006);

CONSIDÉRANT : le report de la mise en place du nouveau réseau:

CONSIDÉRANT : que la situation financière de la ST Lévis commande le report de deux (2) ans les acquisitions prévues pour les années 2013-2014 de huit (8) autobus articulés 60' à des années ultérieures;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte la recommandation de la Direction générale de reporter l'acquisition de huit (8) autobus articulés 60' à l'intérieur du programme d'acquisition d'autobus articulés 60' pour les années 2015 à 2020;

QU'en soit informée la direction de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT).

Adoptée.-

6.- Adoption du programme d'acquisition d'autobus 60' articulés pour les années 2015 à 2020

RÉSOLUTION 2012-037-

CONSIDÉRANT : que le Conseil d'administration de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT) désire entreprendre des démarches en vue d'amorcer le nouveau projet d'achat d'autobus articulés 60';

CONSIDÉRANT : que la réception des premiers véhicules de série est prévue pour le début de l'année 2015;

CONSIDÉRANT : qu'il a été convenu que chacune des neuf (9) sociétés de transport envoie ses prévisions d'acquisition d'autobus articulés pour les années 2015 à 2020 en précisant le type de motorisation ;

CONSIDÉRANT : que la mise en place du nouveau réseau prévoit le rabattement d'une partie de la clientèle sur les axes structurants;

CONSIDÉRANT : les véhicules requis pour supporter cet achalandage;

CONSIDÉRANT : le plan d'approvisionnement déposé par la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le plan d'approvisionnement d'autobus articulés 60' tel que déposé par la Direction générale

QUE les acquisitions des véhicules prévus à l'intérieur dudit plan sont toutefois conditionnelles à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des différentes instances (Ville Lévis, MAMROT, MTQ, etc).

Adoptée.-

7.- Acquisition de deux (2) véhicules de service pour la gestion du réseau, des opérations et des activités de commercialisation
REPORTÉ

- RÉSOLUTION 2012 --

CONSIDÉRANT : que le véhicule de service - type camionnette de marque « up Lander » - a été déclaré « perte totale » par nos assureurs à la suite d'un accident « non-responsable » survenu le 29 février 2012 ;

CONSIDÉRANT : que la ST Lévis dispose également d'un véhicule de service - type camionnette de marque Montana - qui a atteint sa durée de vie utile (260 000km) et nécessitera, sous peu, des réparations majeures;

CONSIDÉRANT : que la ST Lévis recevra de la part de ses assureurs, à la suite de l'accident du 29 février 2012, un dédommagement estimé à 13 500\$ par notre service de l'entretien;

CONSIDÉRANT : que pour supporter les activités de les différents services de la ST Lévis, il est nécessaire de remplacer ces deux (2) véhicules;

CONSIDÉRANT : que le Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 adopté par le conseil d'administration de la ST Lévis le 16 février 2012 (résolution 2012-026) et par le Conseil de la ville de Lévis le 21 février 2012 (résolution CV-2012-01-80) prévoit l'acquisition de trois (3) véhicules de service au montant de 105 000\$ pour les années 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT : que l'acquisition de véhicules de service est admissible à une subvention de 85% en vertu du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) sur la base du coût standard suivant : 24 254\$/mini-fourgonnette

CONSIDÉRANT : qu'en vertu du programme (SOFIL) la ST Lévis dispose d'une enveloppe inutilisée dans le « volet comptant » estimée en date du 12 mars 2012 à

451 515 \$ et de 302 171 \$ dans le « volet service de dette »;

CONSIDÉRANT: que sur cette base de coût, la ST Lévis n'engagerait aucune dépense supplémentaire considérant le dédommagement attendu de 13 500\$ tel qu'estimé par notre service de l'entretien;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par
appuyé par

et résolu

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation et à acquérir deux (2) véhicules de service de type mini-fourgonnette pour un montant n'excédant pas 59 000\$ (taxes incluses);

QUE cette acquisition est toutefois conditionnelle à l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) couvrant 85% des coûts d'acquisition des véhicules et des équipements afférents jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 45 000\$;

8. – Autorisation de procéder à la vente des autobus no 9099 et 9014

-RÉSOLUTION 2012 -038-

CONSIDÉRANT : que les autobus numéro 9099 et 9014 ne rencontrent plus les critères de fiabilité de la ST Lévis ;

CONSIDÉRANT : les coûts que nécessiteraient la réparation desdits véhicules ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la vente des autobus identifiés au numéro 9099 et 9014 étant entendu que ces véhicules sont maintenant hors d'usage.

Adoptée-

9.- Modification du lieu de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du 19 avril 2012

- RÉSOLUTION 2012-039-

CONSIDÉRANT la résolution 2011-192 « Adoption du calendrier des Assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2012 »;

CONSIDÉRANT que le centre d'opération ne pourra accueillir la réunion du 19 avril 2012 puisque les travaux d'agrandissement ne seront complétés que dans la dernière semaine du mois d'avril 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel turner

et résolu unanimement

QUE le Conseil déplace la séance ordinaire du Conseil d'administration devant se tenir à compter de 19h30 au 229 rue Saint-Omer le 19 avril 2012 à la même heure au 795, boul. Alphonse-Desjardins, porte 3.

QUE ce déplacement de lieu de rencontre soit communiqué en temps et lieu à la population par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis.

Adoptée.-

**10.- Dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} au 29 février 2012
REPORTÉ**

11.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2012-040-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Janet Jones
et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire :	Période # 6 à # 9	\$	626 639.93
Bordereaux nos :	# 17472 à # 18358	\$	3 229 307.32
Paiements directs :		\$	35 770.14

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée.-

13.- Points divers

14. - Période de questions

15. Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2012-041-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois